

Conférence de presse AG CCMSA 22 juin 2016
Retour sur une première année de mandat dans un contexte de crises préoccupant

L'assemblée générale, moment clé de la vie de la MSA, valorise la gouvernance mutualiste et le rôle des élus dans un indéniable contexte de crise agricole. Près de 500 élus, représentant l'ensemble des caisses de MSA en France, ont assisté aujourd'hui à l'assemblée générale 2016. Principal constat de cette première année de mandat : la MSA a su accompagner ses adhérents, éprouvés par une conjoncture particulièrement difficile. La MSA note un renforcement de son accompagnement social grâce à son ancrage dans le milieu professionnel. Sa véritable connaissance des territoires permet de cibler au mieux les aides et de mobiliser son réseau. Ainsi, les élus de la MSA ont fait face à une année 2015, marquée par un afflux croissant de sollicitations qui émanent des filières en difficulté. Malheureusement, le phénomène, amplifié par les récentes catastrophes climatiques à répétition (gel, inondations et grêle), va perdurer. La vocation de la MSA consiste donc à être présente aux côtés des exploitants et des employeurs pour soutenir leurs entreprises et leurs salariés. Participant aux cellules d'urgence sur le terrain, la MSA a mis en œuvre les mesures gouvernementales 2015 et 2016 (cf ci-dessous). Les dispositions, consécutives aux récents épisodes aux inondations et grêles, seront appliquées sans tarder. Dans ce contexte, la MSA incite vivement les professionnels agricoles touchés à demander des reports de cotisations à leur caisse MSA.

Rappel des mesures 2015

- . La baisse du montant de la cotisation minimale Amexa, à savoir 454€ au lieu de 833€ (pour un coût de 48 M€) ;
- . Le triplement de l'enveloppe de prise en charge des cotisations sociales (50 M€ réservés aux éleveurs sur un montant total 2015 de 86 M€ de prises en charge de cotisations) ;
- . La possibilité exceptionnelle de passer de l'assiette triennale à l'assiette N-1 à l'attention des agriculteurs ayant perçu des revenus inférieurs à 4 184€ en 2014 (coût 39 M€) ;
- . Le report, sans pénalité ni majoration, du paiement des cotisations de l'année 2015 en 2016, voire 2017 ou 2018 pour les situations les plus critiques.

Rappel des mesures 2016

- . La baisse de 7 points des cotisations d'assurance maladie pour l'ensemble des agriculteurs (cette baisse vient s'ajouter à celle de 3 points des cotisations familiales, en vigueur depuis le début de l'année). Le coût du dispositif (500 M€) sera supporté par le régime général puisque l'Amexa est adossée financièrement à la Cnamts ;
- . La suppression au 1^{er} janvier 2016 de l'assiette minimale Amexa dans le cadre de la mise en place de la Puma (LFSS 2016, coût 65 M€) ;
- . Le report automatique du paiement des cotisations sociales légales et conventionnelles de l'année 2016 pour les agriculteurs qui auront dégagé de faibles revenus en 2015. La mesure est reconductible sur trois années sans pénalité ;
- . La 1^{re} enveloppe de prises en charges de cotisations (50 M€) destinées aux secteurs de l'élevage (40M€), légumes (5M€) et influenza aviaire (5M€). Pour mémoire, en plus, 4,3M€ au titre du plan de désendettement de la Corse.
- . La 2^e enveloppe de PEC 5,7M€ dont 5,295 M€ ventilés sur la base de critères généraux, 325 000 € pour la filière légumes du Vaucluse et 80 000 € pour le tunnel du Chambon.

Deux indicateurs révèlent l'importance de la crise actuelle : le plébiscite de la prime d'activité et l'explosion des appels enregistrés par Agri'écoute

La prime d'activité

Nouveau droit mis en place le 1^{er} janvier 2016, la prime d'activité remplace la prime pour l'emploi et le RSA Activité. Avec 153 000 dépôts de demandes de prime d'activité enregistrés à ce jour (chiffres juin 2016), la montée en puissance de ce dispositif traduit la faiblesse des revenus de nombreux adhérents de la MSA. Ce nombre s'avère largement supérieur aux estimations réalisées avant le lancement officiel de la prime d'activité.

- Les non-salariés représentent 34% des bénéficiaires
- Les salariés 66 %
- Montant moyen perçu par mois et par foyer bénéficiaire : 183 €

Le service Agri'écoute

Ce numéro d'appel (09 69 39 29 19), créé dans le cadre de la prévention du suicide en agriculture, connaît, depuis début 2016, une augmentation significative d'appels. Ainsi, près de 1000 appels ont été enregistrés au 1^{er} trimestre 2016, contre 300 appels en moyenne, par trimestre, en 2015. Si ce numéro d'appel est mieux connu des adhérents MSA, cette montée en charge traduit surtout une détresse très présente et durable. Les principaux motifs d'appels observés sont les problèmes financiers mais également l'isolement des adhérents appelants.

Service Agri'écoute au 1^{er} trimestre 2016

- 365 appels en janvier 2016
- 389 appels en février 2016
- 270 appels en mars 2016

Malgré tous les efforts et actions déployés, l'action seule de la MSA ne peut résoudre la crise agricole et cette mobilisation n'empêche pas un regard critique :

- l'action sur le volet social répond à l'urgence, mais pas à la dimension économique des crises,
- la baisse des cotisations a ses limites. Elle contribue à améliorer la compétitivité mais ne bénéficie dans l'immédiat qu'aux seuls exploitants qui dégagent des revenus
- le fléchage des prises en charge de cotisations est excessif et laisse peu de marges de manœuvre à la MSA.